



Pourquoi demander l'appui d'un cadre bénévole dans une procédure d'adhésion à Médecins du Monde ?

Présent en France et dans 64 pays, Médecins du Monde est un mouvement international indépendant de militants actifs qui soignent, témoignent et accompagnent le changement social. À partir de nos 355 projets sociaux et médicaux innovants et d'un plaidoyer basé sur des faits, nous mettons les personnes exclues et leurs communautés en capacité d'accéder à la santé tout en se battant pour un accès universel aux soins.

Tout au long de l'histoire de l'association les modalités de sa gouvernance n'ont cessé d'évoluer, la complémentarité du militantisme, de l'engagement professionnel et de l'adhésion citoyenne est restée au cœur de notre projet politique et de l'organisation.

Les conditions d'adhésion de Médecins du Monde émanent directement de ces grands principes ; à savoir **la participation directe aux missions de l'association et la cooptation par un ou plusieurs cadres bénévoles garants de son projet politique.**

Qu'est-ce qu'un cadre bénévole à Médecins du Monde ?

Un cadre bénévole est un bénévole adhérent à Médecins du Monde, élu par ses pairs ou mandaté par le conseil d'administration (CA) pour assurer en son nom, une délégation de pouvoir sur une mission spécifique ou un ensemble de projets au niveau territorial ou régional.

Les cadres bénévoles de Médecins du Monde sont aujourd'hui :

- **Les responsables de mission (RM)** : Les responsables de mission sont des adhérents bénévoles partageant la coresponsabilité d'un projet, avec un(e) responsable de desk et un(e) coordinateur/coordinatrice général(e). Cette forme de gouvernance est appelée le triptyque. Le RM est notamment garant de la stratégie politique du projet et de la promotion de l'adhésion.

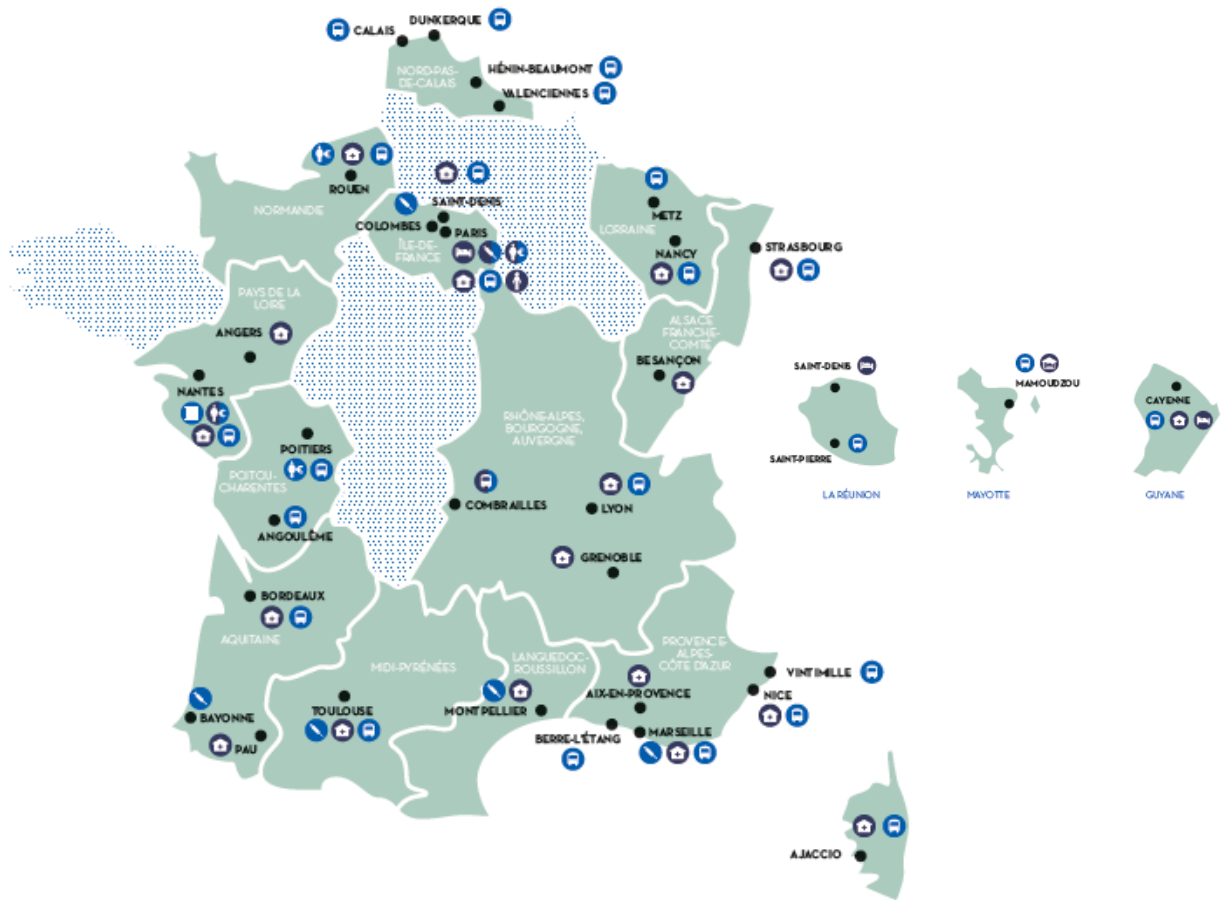
- **Les membres des collèges régionaux** : Un collège régional est l'espace d'action politique d'une région en lien et en délégation du conseil d'administration de Médecins du Monde pour les missions France. Cette région est appelée Délégation Régionale. Le collège régional est composé de bénévoles adhérents élus tous les trois ans par les adhérents de la Délégation lors des assemblées régionales. Chaque membre du collège est notamment garant d'un dossier relatif à l'animation et au fonctionnement de la Délégation (animation de la vie associative, partenariats, recherche de financements...)

- **Les responsables de groupes** : Les groupes géopolitiques et thématiques sont des lieux d'expression associative relative aux opérations, les réunions de groupe sont organisées à l'initiative des Responsables de groupes. Ils réunissent les Responsables de Mission, les volontaires, les membres des Pôles Géographiques et des Référents thématiques, et sont ouverts à tout autre membre de l'association. Organisés par continent ou par thématique, leur rôle est de participer à la co-construction des stratégies opérationnelles et de définir les priorités d'intervention de l'organisation, mais aussi les positionnements de plaidoyers, avant validation en CA. Les responsables de groupes sont élus par les membres adhérents participant à ces instances de réflexion.

- **Les membres du conseil d'administration (CA)** : Les membres du conseil d'administration sont des bénévoles adhérents élus pour trois ans lors de l'assemblée générale (AG). Le CA est notamment garant de la mise en œuvre des orientations générales de l'association, définies par l'AG et de la validation des demandes d'adhésion.



Les missions et Délégations régionales de Médecins du Monde en France



Comment contacter un cadre bénévole avant une demande d'adhésion ?

L'adhésion peut être proposée par un cadre bénévole ou être le fait d'une entente directe entre une personne souhaitant adhérer à Médecins du Monde et un cadre bénévole. Avant toute démarche, n'hésitez pas à consulter la [Procédure de demande d'adhésion à Médecins du Monde](#).

- Vous êtes salarié ou bénévole et connaissez directement un cadre bénévole de l'association ? Informez-le de votre souhait d'adhérer et échangez avec lui sur ce que signifie cette implication et sur son éventuelle volonté de cooptation.
- Vous habitez en France dans une région couverte par une Délégation régionale ? Rapprochez-vous de votre Délégation pour échanger sur votre souhait d'adhérer avec un membre du collège régional ou un responsable de mission.
- Vous êtes engagés sur une mission internationale ? Rapprochez-vous directement du RM ou de votre responsable de desk. Il pourra vous mettre en relation avec un(e) responsable de mission pour échanger sur votre souhait d'adhérer.

Un doute, une question sur la cooptation pour votre demande d'adhésion ? Contactez directement Coraline Allanic, chargée de développement de la vie associative au sein du Pôle Vie Associative par mail à coraline.allanic@medecinsdumonde.net ou au +33 (0)1.44.92.13 44.